



## **PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

### **COMMUNIQUE**

#### **Relation Japon-Madagascar : aide non remboursable de 1,3 millions d'euros pour la TVM et 3,2 million d'euros pour la santé maternelle et infantile**

Le Président de la République a reçu en audience le Vice-Ministre parlementaire chargé des affaires étrangères du Japon Monsieur Kenji YAMADA, ce mercredi 27 mars 2019 au palais d'État d'Iavoloha.

Les deux parties ont exprimés leurs volontés de renforcer les relations entre le Japon et Madagascar. Les points d'intérêts commun tels que la sécurité maritime, la réforme du Conseil de sécurité, les infrastructures de haute qualité et les changements climatiques ont été abordés lors de l'entrevue. Outre les projets qui sont en cours, à savoir l'extension du port de Tamatave et le projet Ambatovy, le Vice-Ministre Monsieur Kenji YAMADA a exprimé sa volonté ferme d'accompagner les efforts de Madagascar pour concrétiser la Politique Générale de l'État.

Suite à leur entrevue, le Vice-Ministre YAMADA et le président Andry Rajoelina ont assisté à la signature de deux Échanges de Notes entre S.E Monsieur Ichiro Ogasawara, Ambassadeur du Japon à Madagascar et le Ministre des Affaires Etrangères par intérim Monsieur Hajo Andrianainarivo.

Le premier accord porte sur une aide non remboursable de 3,2 millions d'euros pour l'acquisition d'équipements médicaux contribuant à la santé de la mère et de l'enfant. Ces équipements seront installés dans des institutions médicales étatiques réparties sur l'ensemble du territoire national. Cet appui du gouvernement japonais permettra aux hôpitaux choisis par le Ministère de la Santé Publique, de se doter d'équipements médicaux de pointe, afin de fournir un service de santé de qualité à la population la plus vulnérable du pays. Parmi ces équipements se trouvent, entre autres, des appareils de radiologie mobile, des appareils de radiologie numérique, des appareils d'échographie-Doppler, des appareils portatifs d'échographie, et des tables d'opération universelle. L'acquisition de cliniques mobiles et des équipements pour les salles d'opération à travers ce fond est aussi en cours de discussion.

Le deuxième projet porte sur une aide non remboursable de 1,3 millions d'euros pour la fourniture de matériel audio-visuel et de technologie de pointe à la chaîne nationale TVM pour remplacer les matériaux de diffusion, de production et de montage existants. Le projet inclut également le partage de contenus médiatiques japonais que la TVM pourra diffuser sur sa chaîne. Ce projet contribue à l'amélioration de la qualité des émissions de la TVM et à l'élargissement de l'accès à l'éducation par le biais de la télévision. Ceci rejoint la politique générale de l'État qui met en avant l'éducation pour tous afin de préparer chaque citoyen à participer au développement du pays.

27-03-2019